

BARJO TOUGH RACE 2017

Règlement officiel

Article I – ORGANISATION

La BARJO TOUGH RACE est organisée par l'amicale des officiers du 68^e RAA, association loi 1901, dont le siège se situe au quartier Colonel ROUSSET - BP 30016 - 01120 DAGNEUX-MONTLUEL et par l'association BARJOXTEAM, association loi 1901, dont le siège se situe 15 rue du 11 Novembre 69520 GRIGNY.

Cette course se déroulera le dimanche 25 Juin 2017 au sein du camp militaire de la Valbonne à Montluel.

Article II – ASSURANCE / RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés (Société d'assurance AGPM). Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.

Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve. Dommage matériel : l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Article III – COURSE

La BARJO TOUGH RACE est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant.

Il s'agit d'une course de type Trail se déroulant dans le camp militaire de la Valbonne, balisée sur environ 6,8 km comportant plus de 30 obstacles à franchir.

Epreuve ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, né avant le 25 Juin 2001. Le départ est fixé le dimanche 25 Juin 2017 au Camp Militaire de la Valbonne à Montluel. La première vague partira à 09h00, puis une vague toutes les 20 minutes.

Article IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La BARJO TOUGH RACE est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s.

L'épreuve peut se courir en SOLO ou en EQUIPE (4 coureurs).

Pour la course en équipe, les compositions autorisées sont : Homme / Femme et Mixte.

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou une licence de compétition délivrée par la FFTri, la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation, ou une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation.

OU

- fournir un certificat médical (ou sa copie), établi par un médecin habilité, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, du trail en compétition, de la course d'obstacle en compétition ou de la course à pieds en compétition, datant de moins de un an à la date de la manifestation.

NB : l'attestation de VMP pour le personnel militaire n'est pas reconnue pour cette épreuve.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Chaque participant devra également remplir les conditions suivantes :

- être majeur le jour de la course ou pour les concurrents nés entre le 25/06/2001 et le 24/06/1999, retourner l'autorisation parentale (à télécharger sur le site www.barjotoughrace.fr) signée par les représentants légaux.
- avoir lu toutes les clauses du présent règlement et le retourner signé.
- présenter une pièce d'identité en cours de validité pour récupérer son package coureur et accéder à l'intérieur du camp de la Valbonne.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident).

Si une seule pièce du dossier est manquante ou défectueuse le jour de la course, le dossier sera considéré comme nul et non valide.

Article V - INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation www.barjotoughrace.fr (paiement sécurisé par carte bancaire).

Tous les tarifs concernant les droits d'engagement sont disponibles sur le site www.barjotoughrace.fr rubrique TARIFS ET INSCRIPTIONS.

Clôture des inscriptions en ligne le 11 Juin 2017.

Possibilité de s'inscrire sur place le 25 juin au tarif unique de 60€ par participant dans les seules vagues LOISIRS NON CHRONOMETREES.

ATTENTION : Le paiement pour une EQUIPE devra se faire en un seul règlement.

Les droits d'engagement incluent, un t-shirt "FINISHER", les cadeaux des partenaires, un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée, l'animation, une place de parking gratuite et l'accès aux commodités (douches, vestiaires et toilettes).

Article VI – ANNULATION / REMBOURSEMENT

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf sur avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve (dans ce cas, la présentation d'un certificat médical obligatoire).

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement et accompagné d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 11 juin 2017 cachet de la Poste faisant foi.

Les demandes seront traitées dans le mois qui suivra l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

Article VII – ACCUEIL, VERIFICATION DU DOSSIER ET CHRONOMETRAGE

- Au retrait des packages coureurs, 2 bracelets numérotés vous seront remis. Un bracelet devra être porté tout au long de la course sous peine de disqualification, l'autre bracelet servira à l'identification de votre sac qui sera stocké dans l'espace consigne.
- La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du package coureurs.
- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Toute personne disposant d'un bracelet acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Afin d'accéder au parcours, vous aurez besoin de votre bracelet. Durant l'ensemble de la course, le bracelet devra être visible en permanence ou sur demande. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisation.
- Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur le parcours. Tout contrevenant sera immédiatement mis hors course.
- Pour les vagues ELITES, le chronométrage se fera par puce électronique. Chaque participant recevra sa puce lors du retrait du package coureur. Le coureur ne présentant pas sa puce à l'arrivée ne sera pas classé. Cette puce doit être rendue à l'arrivée afin d'obtenir le t-shirt "FINISHER" et les cadeaux des partenaires.

En cas d'abandon, le coureur doit rapporter sa puce à l'organisation. Dans le cas contraire, elle lui sera facturée 10 €. De la même manière une puce perdue lors de l'épreuve sera facturée 10 €.

Article VIII – EQUIPEMENT

Les concurrents doivent porter une tenue qui ne craint ni d'être déchirée ni d'être salie. Collant ou survêtement et des gants type gants de vélos pour les franchissements d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

La BARJO TOUGH RACE est organisée dans un cadre militaire avec un esprit militaire; toute tenue en conformité avec le thème sera autorisée mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment lors du franchissement des obstacles, ni ne présenter un risque quelconque de blessure. Il convient de prévoir des affaires de rechange pour courir dans le cas où des déguisements seraient refusés par l'organisation car jugés inadaptés à la course et au thème. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, cardio,...) lors de la course.

Article IX – PARCOURS

- Le parcours et les obstacles ne seront pas divulgués. Préparez-vous à ramper, sauter, grimper, tirer et tout ce qui fait la particularité des courses à obstacles et la spécificité du métier de militaire.
- Un briefing de course obligatoire sera tenu par les organisateurs.
- Les participants sont dans l'obligation de suivre le parcours indiqué par les organisateurs de la course par des éléments de balisage (rubalise et fléchage), sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur décision de la direction de course.
- Le parcours peut être modifié sans préavis pour des raisons météorologiques ou organisationnelles, même durant la course. Les concurrents situés avant la partie modifiée doivent alors emprunter le nouvel itinéraire qui leur sera indiqué au point de contrôle précédant cette modification. Il en sera tenu compte dans le résultat de l'épreuve (bonification, neutralisation, voire annulation totale de l'épreuve).
- Les indications données par tout membre de l'organisation (signaleurs) au cours de l'épreuve sont prioritaires.

Article X – MODIFICATION DE PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes précipitations, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou d'en modifier les horaires.

En cas d'annulation de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Article XI – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles coordonnées par un médecin. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des parcours si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants et d'arrêter sur avis médical, toute personne qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise.

Article XII – RAVITAILLEMENT

Deux postes de ravitaillements seront répartis le long du parcours. Seuls les coureurs porteurs d'un bracelet visible ont accès aux postes de ravitaillement :

- un poste ravitaillement à mi-parcours ;
- un poste ravitaillement sur la zone d'arrivée.

Article XIII – ABANDON ET MISE HORS COURSE

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du point de contrôle le plus proche et y restituer son dossard (sa puce, le cas échéant). Le responsable du point de contrôle invalide alors définitivement son dossard (sa puce le cas échéant) en le (la) récupérant et en communiquant le numéro de dossard (de puce le cas échéant) à l'organisation.

Si un coureur est pris en charge par les services de secours de l'organisation, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

Il est rappelé qu'en cas d'abandon ou de blessure nécessitant une immobilisation, il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'inscriptions.

Article XIV – PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la BARJO TOUGH RACE, les coureurs s'engagent à :

- respecter ce règlement ;
- respecter l'environnement traversé ;
- suivre le parcours balisé, sans couper le tracé ;
- ne pas utiliser un moyen de transport ;
- ne pas jeter de déchets sur le parcours ;
- porter son bracelet de façon visible durant la totalité de l'épreuve ;
- se soumettre à tout contrôle anti dopage ;
- porter assistance à tout coureur en difficulté ;
- si nécessaire, se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision ;
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours ;
- se faire assister en eau ou nourriture sur et en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Article XV – JURY DE L'EPREUVE

Il est composé :

- du comité d'organisation ;
- de l'équipe médicale présente sur la course ;
- des responsables concernés par la sanction à appliquer.

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements.

Article XVI – PARKING

Le jour de la course, des emplacements de stationnement réservés aux coureurs seront mis à disposition.

Article XVII – ECHAUFFEMENT

Compte tenu du fait que cette course est exigeante physiquement (franchissement d'obstacles), chaque coureur doit réaliser un échauffement individuel avant les 30 minutes précédant le début de la course et participer à l'échauffement collectif dans les 15 minutes précédant le début de la course.

Article XVIII – ENVIRONNEMENT

Il est impératif de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les coureurs sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Adopter une attitude ECORESPONSABLE, des ECO ZONES (tri sélectif des déchets) seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement ainsi que sur la ligne départ/arrivée.

Article XIX– CLASSEMENT RECOMPENSE

Tout participant ou équipe ayant effectué le parcours dans sa globalité est classé suivant son temps global de course. L'épreuve comportera un classement individuel et trois types de classement par équipe :

- le classement individuel est réalisé au temps et les 3 premiers de la catégorie masculine et féminine seront récompensés ;
- le classement scratch équipe (4 concurrents) est basé sur la somme des temps finaux des 4 membres de l'équipe. En équipe, vous devrez donc faire le maximum pour faire franchir le plus rapidement possible la ligne d'arrivée. Seront récompensés les premiers de chacune des catégories suivantes : masculine, féminine et mixte.
- le challenge « UNIFORMES » récompensera les 3 premiers de cette catégorie en individuel et la meilleure équipe inscrite sur cette catégorie.

Les récompenses individuelles et équipes seront cumulables dans toutes les catégories indiquées ci-dessus hors compétiteurs inscrit au Challenge UNIFORMES qui ne pourront être récompensés que dans leur catégorie.

Les résultats seront également disponibles sur le site internet de l'épreuve : www.barjotoughrace.fr

Article XX –REMISE DES PRIX

A l'issue de la course, la remise de prix sera réalisée (voir **Article XIX– CLASSEMENT RECOMPENSE**) La présence du participant ou des participants est impérative pour récupérer le lot.

Article XXI – ETHIQUE

Cette épreuve a pour but de regrouper des compétiteurs de tous niveaux, cherchant à passer de bons moments, dans un esprit sportif et solidaire.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin au parcours d'un candidat :

- si celui-ci se met en danger physiquement ou cours de l'épreuve ;
- s'il est très largement hors délais ;
- s'il est fauteur de troubles et porte préjudice au déroulement de la manifestation (non-respect du règlement, non-respect des autres participants, du public ou des organisateurs).

Article XXII – DROIT A L'IMAGE ET UTILISATION DES DONNEES

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur le droit d'utiliser toutes les images, photos et vidéos prises dans le cadre de la BARJO TOUGH RACE pour promouvoir l'épreuve et les éditions suivantes. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média. Les concurrents renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article XXIII – UTILISATION DES DONNEES

Conformément aux lois informatiques et libertés, (loi 78-17 du 06 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande par email à : barjoxteam@gmail.com .

Article XXIV – RESPECT DU CODE DU SPORTIF

Les participants à l'épreuve s'engagent à respecter les 7 règles de base du code du sportif :

1. se conformer aux règles du jeu,
2. respecter les décisions de l'arbitre (des organisateurs),
3. respecter adversaires et partenaires,
4. refuser toute forme de violence et de tricherie,
5. être maître de soi en toutes circonstances,
6. être loyal dans le sport et dans la vie,
7. être exemplaire, généreux et tolérant.

Article XXV – CONTACT

Pour toutes questions concernant la BARJO TOUGH RACE, vous pouvez contacter : Richard DUPUPET
au 06 83 14 07 39 ou à l'adresse email : barjoxteam@gmail.com

Nom, prénom et signature du ou des participant(s) :

Fait à

le,